

SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 MARS 2009

L'an deux mil neuf, le jeudi 05 mars, à 19 heures 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 23 février 2009, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Yves ARCHAMBAUD, Maire.

Présents : Y. ARCHAMBAUD, P. BARTHOUS, S. BLANCHARD, H. BOISSON, V. FRÉDÉRIC, S. GENAUDEAU, C. GOUIN, B. GUILLET, M. LAURAINÉ et S. LAVILLE.

Absent excusé : Pierrick GENEAU

Secrétaire de séance : Mariannick LAURAINÉ

Le procès-verbal de la réunion du 05 janvier 2009 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire précise au conseil que, pour l'année 2009, le pourcentage de bonification applicable au taux de base sur les dossiers DGE éligibles est de 8 % et non plus 13 % et qu'à ce titre il convient de modifier les 2 délibérations suivantes.

TRAVAUX ÉGLISE

Monsieur le maire fait part au conseil de l'état de délabrement de la sacristie qui nécessite un grattage des murs et de leur rejointoiement.

Un devis estimatif des travaux envisagés demandé au Centre Social de Pons se monte à 689 € TTC.

Ces travaux peuvent faire l'objet d'une subvention de l'Etat (DGE).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité (Monsieur Bernard GUILLET ne prend pas part au vote) accepte :

- d'engager ces travaux,
- de présenter la demande de subvention,
- de prévoir au budget ces dépenses dont le financement peut être estimé à 576,09 € HT :

- DGE : 25 % + 8 % du HT, soit 190,10 €
- Fonds propres, soit TTC 498,90 €

- et charge Monsieur le Maire de signer tout document en ce sens.

TRAVAUX BATIMENT COMMUNAL

Monsieur le Maire fait part au conseil de la nécessité de fermer l'ancien préau communal afin d'y entreposer du matériel (tables, chaises,...).

Un devis estimatif des travaux envisagés se monte à 3 662,15 € TTC.

Ces travaux peuvent faire l'objet de subventions de l'Etat (DGE) et du Conseil Général (Fonds de Revitalisation des Petites Communes).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité accepte :

- d'engager ces travaux,
- de présenter les demandes de subvention,
- de prévoir au budget ces dépenses dont le financement peut être estimé 3 062,00 € HT :

| | |
|--------------------------------|------------|
| ● DGE : 25 % + 8 % du HT, soit | 1 010,46 € |
| ● Conseil Général : 30 %, soit | 918,60 € |
| ● Fonds propres, soit TTC | 1 733,09 € |

- et charge Monsieur le Maire de signer tout document en ce sens.

CONVENTION SPA 2009

La convention de fourrière 2009 entre la SPA Saintes et la mairie de St Seurin de Palenne pour un montant de 0,215 € par habitant est adoptée, à l'unanimité, par le conseil municipal. Monsieur le Maire est chargé de signer cette convention et de procéder au règlement.

SITE DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire présente aux conseillers le projet du site de la commune. 28 € ont été versés afin d'être présent chez un hébergeur. Pour la création du site, le coût est de 1000 €. Pour l'instant, la décision est de différer la création du site. Une présentation par le créateur sera à programmer.

PROGRAMME TRAVAUX 2009

- Travaux de voirie : chemins de la commune. Coût global 96 000 € dont 72 000 € de subventions. A charge de la commune 24 000 €. Les travaux doivent débuter au printemps par le syndicat des chemins.
- Un devis est demandé à Mr GENEAU pour la toiture nord de la salle du conseil et cuisine de la salle associative.
- Salle d'archives :
Afin de séparer les archives et les stocks du comité des fêtes, il est décidé de séparer la pièce au dessus la salle de la mairie. Les travaux seront effectués par les conseillers.
Achat des matériaux coût : 564 €. Achat des rayonnages : 700 €

- Photocopieur :
Divers devis sont reçus et étudiés coût entre 2000 et 3000 € selon la composition.

FCTVA

A l'unanimité, le conseil ne souhaite pas signer la convention du plan de relance avec les services de la Préfecture et donc ne pas percevoir la TVA 2008 en 2009. La TVA 2008 et suivantes feront l'objet de remboursement 2 ans après les travaux.

POINT SUR L'ASSAINISSEMENT

La station d'épuration est pratiquement terminée. Les branchements électriques et la clôture seront réalisés fin mars.

Les travaux de la 2^{ème} tranche (avenue de Pons ainsi que toutes les petites rues adjacentes) débuteront le 06 avril pour une durée de 3 à 4 mois).

CALENDRIER DES TRAVAUX

Taille de la haie du cimetière par l'entreprise SOS JARDIN HL et des arbres de la place de l'église. 1 375 € + 450 €

Les arbres achetés en octobre 2008 sont à planter, le miroir de la mairie, le tableau d'affichage, la cloison archivage sont à installer. Date reste à déterminer rapidement.

QUESTIONS DIVERSES

- Le mur autour du terrain de boules est à réparer.
L'eau en cas de forte pluie stagne autour de la sacristie. Il faudrait faire une tranchée pour qu'elle s'évacue en bordure de l'église.
- Il faut prévoir d'acheter le boîtier (bracelet, pince) en cas de décès dans la commune (coût 200 €)
- Patrick BARTHOU nous interroge pourquoi la moitié du village avait de l'électricité alors que le haut du village n'en avait pas lors de la dernière tempête.
- Prévoir l'achat de guirlandes plus économiques en collaboration avec le comité des fêtes.
- Cendrier à prévoir devant la salle des fêtes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 21 h 15.